

A L'HONORABLE CONSEIL

DE

L'Instruction Publique, Etc.

L'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, voyant avec peine la position très-précaire où se trouvent la plupart des Instituteurs de la campagne, par suite de la mauvaise administration des Secrétaires-Trésoriers,

Expose humblement :

- 1° Que les Instituteurs ne peuvent toucher leur traitement qu'avec beaucoup de difficultés et par de très-petites sommes ;
- 2° Que souvent même ils n'en ont reçu qu'une faible partie plusieurs mois après la fin de l'année scolaire ;
- 3° Que, par suite de ce retard, les Instituteurs sont obligés d'acheter à crédit, et, par conséquent, de payer beaucoup plus cher tous les objets de consommation ;
- 4° Que leur position devient encore plus difficile quand ils sont obligés de changer de localité, et d'arriver, sans ressources et sans crédit, dans une paroisse où ils ne sont point connus ;
- 5° Qu'en somme, ils sont à la merci de la cupidité de personnes qui les exploitent, parce qu'elles connaissent leur position.

Ce triste état de choses est dû à ce que :

- 1° Les Secrétaires-Trésoriers ne font pas payer les cotisations comme ils sont obligés de le faire par leur charge, et cela souvent pour se rendre populaires dans l'intérêt de leur commerce ou de leur profession ;
- 2° Plusieurs, quand ils font rentrer l'argent, s'en servent pour leurs propres affaires, sinon pour leur amusement, comme le prouve un grand nombre de défalcatiions ;
- 3° Le système de contrôle exercé sur les Secrétaires-Trésoriers est défectueux, et que souvent les Inspecteurs, avec la meilleure volonté, ne peuvent y remédier.

Il est arrivé que des Secrétaires-Trésoriers, voyant un Instituteur dans un pressant besoin, ont exigé un intérêt vraiment usuraire, sous prétexte qu'ils avançaient leur propre argent, quand ils auraient dû faire payer les contribuables, et qu'ils pouvaient, dès le lendemain, se rembourser, intérêts et capital, s'ils n'avaient déjà l'argent en leur possession.

Les Instituteurs ne peuvent que très-difficilement se plaindre au Bureau de l'Instruction Publique, par la crainte d'être destitués, ce qui arriverait dans plusieurs cas.

C'est pourquoi l'Association des Instituteurs supplie très-humblement l'Honorable Conseil de l'Instruction Publique de vouloir bien considérer ces faits, et prendre sous sa haute protection le corps des Instituteurs, afin d'obtenir l'intervention du Gouvernement, s'il est nécessaire, pour faire cesser d'aussi déplorables abus.

Et l'Association ne cessera de prier.

A. D. LACROIX, *Président.*

H. A. J. B. VERREAU, *Prec.,*
Principal E. N. J.-C.

J. O. CASSEGRAIN, *Secrétaire-Archiviste.*

VRAIE COPIE.